

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20211216-017

du 16 décembre 2021

n°017

page 1/2

EXTRAIT :Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (34) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON, Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (3) : Séverine BART, Frédérique NAUD COLAS, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL**OBJET : Création d'un Lieu d'Accueils Enfants Parents par la MJC Horizons Sud**

Les lieux d'accueil enfants parents (Laep) sont des espaces conviviaux qui accueillent, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Les Laep sont des espaces de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Ces lieux sont animés par à minima un binôme de professionnels (ou 1 professionnel et 1 bénévole) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu (anonymat notamment)

Les Laep répondent aux objectifs de favoriser le lien précoce enfant/parent ; rompre l'isolement des parents ; faciliter l'épanouissement et la socialisation de l'enfant ; accompagner la fonction parentale.

Le diagnostic 0-18 ans porté à l'échelon communautaire, couplé au diagnostic des besoins réalisé par la Maison de Quartier, laisse apparaître un besoin d'accompagnement à la fonction parentale non couvert sur ce territoire.

Les services informent également le conseil municipal que le Bonus Territoire Laep s'établit à hauteur de 19,20€ par heure de fonctionnement, soit 950,40€ pour 2021 inscrit à la préparation budgétaire de 2022 mandaté sur l'imputation 6574/5610 « Coordination CTG et Maisons de Quartiers ». Dès 2022, le montant du Bonus Territoire Laep serait de 3 110,40€ pour une année de fonctionnement pleine.

Les heures de fonctionnement, au sens de la Caf, correspondent aux heures d'ouvertures + aux heures de préparation / réunions réseaux / formations / etc. (dans la limite de 50% des heures d'ouvertures).

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20211216-017

du 16 décembre 2021

n°017

page 2/2

VU la délibération Municipale du 8 octobre 2020 actant la signature d'un avenant à la CTG par la Commune de Châtellerault et précisant le mode de calcul des Bonus Territoires Ville pour les ALSH,

VU la CTG signée le 31 décembre 2019 par la Caf de la Vienne, la Mutalité Sociale Agricole Poitou et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault,

VU l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens en date du 17 décembre 2020,

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement à la parentalité exprimés dans le cadre des différents diagnostics,

CONSIDÉRANT le projet social de l'association de la MJC Horizons Sud,

CONSIDÉRANT l'accord de fonctionnement des services de la Caf de la Vienne au regard du besoin avéré,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de valider le projet de création du Laep porté par la MJC Horizons Sud permettant une ouverture aux familles de 33h de septembre à décembre 2021 (en alternance un vendredi et un samedi sur 2 de 9h à 12h, hors vacances scolaires), puis de 108h par année pleine dès 2022 soit respectivement 49,5h et 162h de fonctionnement pour 2021 et à partir de 2022.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOU

